

Chronique d'un proviseur

« CE QU'ON FAIT DE VOUS HOMMES FEMMES »

Aragon

Huitième partie

AVRIL ou LA FABRIQUE A MALHEUR

I- La stratégie d'éviction

Jessie.

Jessie est un jeune garçon un peu balourd et rondouillard. Scolarisé en CAP, après un parcours en SEGPA. Il se retrouve à l'internat, et devient vite la cible des autres garçons qui se moquent de lui. Je le trouve, un jour, en pleurs, dans l'escalier. Je m'assieds à côté de lui, il finit par m'avouer le calvaire qu'il subit, dont il ne parle à personne, même quand il rentre chez lui. Il ne prend plus de douche, les autres trouvant drôle d'en ouvrir la porte et de le prendre en photos. Le surveillant, que je convoque, trouve que le gag est plaisant, et ne comprend pas en quoi il est coupable d'avoir laissé se dérouler un pareil jeu. Jessie a quitté le Lycée. Nous n'avons plus aucune nouvelle. C'est un « décrocheur » comme disent les statistiques. Son aventure, et les photos qui ont circulé, ont bien amusé les surveillants et les autres élèves...

Cindy F.

Affectée dans la nouvelle 3^o implantée en Lycée professionnel, Cindy a 15 ans et 1/2, elle a disparu depuis une semaine. Nous avons tenté de joindre la famille dès sa première absence, mais le numéro de téléphone ne correspond à rien, nous avons écrit, sans succès. J'ai contacté son collègue d'origine. Qui a été très rassurant : « bof, c'est une fugue. Elle disparaît souvent, et puis elle revient. Il suffit d'attendre. »

J'alerte la Gendarmerie pour qu'ils retrouvent l'enfant et les parents. Je n'ai de nouvelles que ce matin, un jour après mon appel. L'adresse qui nous a été donnée est erronée, en fait la famille habitait dans le même village mais dans une autre rue. De plus elle en a déménagé il y a cinq mois et vit aujourd'hui au chef lieu. La Gendarmerie a retrouvé la mère de Cindy, mais pas Cindy « qui est mal, et qui vit chez son copain ». Personne ne nous a prévenus de rien... Il va falloir que je demande conseil au Substitut des Mineurs...

Son collègue a laissé s'installer un absentéisme en toute impunité, la déréglementation qui est une facilité de gestion (moins de démarches, de paperasseries), légalise en quelque sorte les comportements dangereux. L'argument est souverain : après tout, c'est aux parents de s'occuper de leurs enfants, nous avons bien d'autres choses à faire. La seule préoccupation du collègue a été dans ce cas de se défaire de l'élève en lui proposant une orientation dont le seul mérite était de poursuivre sa scolarité ailleurs. C'est l'intérêt général (le bien-être du collègue) qui est privilégié, au détriment de celui de l'élève. Technique de *déplacement*, effectué avec la bénédiction des enseignants, et de l'ensemble du système.

Aider les élèves en difficultés ?

Le système scolaire est privé de moyens d'aide aux élèves en difficultés. Son histoire récente est celle de la disparition des classes ou structures de soutien. Nous n'avons plus de CPA, de CPPN, de 4AS¹, de 3^{ème} d'insertion, de 3^{ème} technologiques, etc. Nous avons de moins en moins de places à offrir en SEGPA². Dans un souci d'égalité, nous traitons tous les élèves de la même manière : nous leur donnons ce qu'ils ne peuvent utiliser, nous leur apprenons l'absentéisme et/ou la violence. Bref, nous fabriquons du malheur. Face à cette cruelle absence de moyens, les collèges essayent de mettre en place des stratégies d'exclusion. Puisqu'on ne peut pas traiter la difficulté, il faut au moins protéger les enseignants et les autres élèves. L'exemple de Florian est significatif : en toute légalité, le collège a mis en place un parcours parallèle visant à se protéger : d'ailleurs, la proposition de l'entrée en apprentissage dès 14 ans n'est pas forcément mal accueillie chez les enseignants.

Qu'en est-il des valeurs de la République ? De la nécessaire égalité ? Le cynisme du système est tel que l'exclusion y est prônée, non en tant que telle, bien sûr, mais à travers l'encouragement hiérarchique à mettre en place des parcours d'éviction auxquels on ne demande que de s'effectuer dans le silence.

Le système a abandonné les 3^o technologiques, devenues un temps « 3^{ème} PVP » (Préparatoires à la vie professionnelle), elles ont été remplacées, cette année, par des « nouvelles 3^{ème} à option 3 heures ou 6 heures », qui doivent faire « découvrir des champs professionnels aux élèves et susciter chez eux le goût des études technologiques ou professionnelles ». L'option 3 heures peut être implantée en collège, l'option 6 heures est plutôt réservée aux Lycées professionnels. Il s'agissait de créer des classes de 3^{ème} dont les élèves ne connaissaient pas de difficultés particulières, mais avaient des appétences marquées pour la technologie ; le brevet qu'ils passent, en fin d'année est le « brevet des collèges ». La réalité de l'affectation n'a pas répondu du tout à ces consignes, et les collèges ont profité de l'aubaine pour adresser au Lycée professionnel les élèves ingérables (cas sociaux, pré délinquants, analphabètes...). Les enseignants du Lycée ne réussiront évidemment pas la gageure d'obtenir un « taux de réussite » fort au brevet, les indicateurs du LP seront dans le rouge, mais, plus grave, les collèges qui avaient joué honnêtement le jeu de l'affectation ont été déboutés (leurs élèves intéressés par la formation n'ont pas été retenus), les quelques élèves à leur place (3 sur 24), ne peuvent guère travailler efficacement dans cette atmosphère. Et les enseignants souffrent à chaque heure de cours.

Comment en vouloir aux collèges qui ont contourné la règle établie et ont fait en sorte de se défaire d'élèves que, de toute façon, ils n'avaient pas les moyens d'enseigner ? Dans la logique du système, c'est l'individualisme qui prévaut, on essaie de « sauver sa peau », quitte à mettre les collègues dans une difficulté majeure.

La logique imbécile de l'égalitarisme a servi de prétexte à la mise en extinction des classes et structures dédiées aux élèves difficiles. Tous les élèves entrent dans le même collège, tous « ont droit » au même enseignement de 3^{ème}. Il ne reste comme solution que de se défaire au plus tôt de ceux qui ne peuvent pas suivre. Le système utilise l'exclusion comme traitement unique de la difficulté.

¹4ème d'Aide et de Soutien

² Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, destinée aux élèves qui connaissent les difficultés les plus lourdes..

Je crois pouvoir affirmer, avec l'expérience, que le sort des élèves indiffère absolument le système éducatif, dont les décisions ne sont prises qu'en fonction d'une rentabilité mesurée à courte vue.

La seule liberté du Proviseur consiste à aider localement les élèves, à mettre en place des structures d'aide, d'écoute, ce qu'il ne peut faire seul. Il est indispensable d'entretenir, avec l'équipe d'enseignants une confiance fondée sur une communauté de vues, sur le partage d'objectifs éducatifs.